

Afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité, seule une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève et limitée à 50 euros par représentant légal est demandée.

⚠ Les inscriptions doivent se faire prioritairement par Internet

- **VOUS INSCRIVEZ POUR LA 1^{ère} FOIS** votre enfant au transport scolaire : quel que soit son statut (interne, externe ou DP) rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr . Cliquez sur « nouvelle demande » et laissez-vous guider.
- **VOUS RENOUVELEZ UNE INSCRIPTION** : rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr muni du n° identifiant de votre enfant (**Ex : 37- 34567890 – Utiliser uniquement les 8 derniers chiffres**) et de **votre mot de passe** créé lors de la première inscription.

INSCRIPTION - PAIEMENT

L'inscription ou le renouvellement s'effectuera du **mercredi 8 juin 2022 au vendredi 15 juillet 2022**.

La carte de transport sera envoyée par la Région à votre domicile ou sera automatiquement mise à jour lors de la 1^{ère} validation, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si votre enfant a égaré sa carte, adressez-vous, dès que possible, au service transport de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.**

Au-delà du 15 juillet 2022, le site restera accessible aux familles mais une majoration de **15 €** par enfant sera appliquée dans la limite de **30 €** par représentant légal.

- ✓ **Dans le cas d'une 1^{ère} demande**, l'envoi du titre de transport par la Région, à votre domicile et avant la rentrée scolaire, ne sera pas garanti.
- ✓ **Dans le cas d'un renouvellement**, la carte de transport ne pourra être mise à jour qu'après validation du dossier par le service transport scolaire.

Le paiement valide le dossier de votre enfant et lui garantit une place. Vous pouvez régler :

- **En ligne**, le jour de votre inscription. Ce mode de règlement sécurisé est vivement recommandé. Il permet d'accélérer le traitement de votre dossier et l'attribution d'une place. Vous pouvez télécharger un reçu.
- **Par chèque**, établi à l'ordre du Trésor Public et remis au Service Transport de la Communauté de Communes. Précisez au dos du chèque le nom, prénom et n° identifiant de votre ou vos enfants.
- **En numéraire**, veuillez remettre **la somme exacte** au Service Transport Scolaire de la Communauté de Communes. Une attestation de paiement vous sera aussitôt délivrée.
Attention : tout dépôt d'espèces dans la boîte aux lettres du siège sera systématiquement refusé.